

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1302

28 juin 2007

SOMMAIRE

Agence Immobilière "AMBASSADEURS", S.à r.l.	62495	Helen Holdings S.A.	62493
Antalia S.A.	62496	Hemry	62489
Antalia S.A.	62495	Hemry	62492
Astralis S.A.	62488	International Distributor of Renting S.à.r.l.	62494
Aviation Leasing OpCo 1 S.à r.l.	62450	Lumina Financing I	62486
Azzalay & Co S.A.	62489	Luvata S.à r.l.	62486
Barton & Lange Consulting Group A.G ..	62495	Matrix German Portfolio No 1 Munster S.à r.l.	62481
«Brandi's s.à r.l.»	62496	Media Communications & Strategy S.A.	62495
Broad Point II S.à r.l.	62494	MEIF Luxembourg Renewables S.à r.l. ...	62482
Cadool One Luxembourg S.à.r.l.	62487	Mogador S.A.	62487
Céline s.à r.l.	62496	MSREF V Investments Sàrl	62487
CORSAIR (Luxembourg) N°22 S.A.	62491	New Art Café S.à.r.l.	62496
Corsair (Luxembourg) N°4 S.A.	62492	PBL Luxembourg S.A.	62490
DCL Invest S.A.	62477	Phenix Investissements S.A.	62493
DH Real Estate Luxembourg S.à r.l.	62482	Phenix Investissements S.A.	62493
Europa Sapphire S.à r.l.	62470	Prima Management AG	62488
FinanceCom International S.A.	62460	Rednat Sàrl	62468
First Euro Industrial Properties II S.à r.l.	62489	SES	62488
First Euro Industrial Properties S.à r.l. ...	62490	SES	62486
G.A.D. Finance S.A.	62494	SES Astra	62489
Gallery Capital S.A.	62492	Wijatik Corporation S.à r.l.	62487
Gaz Capital S.A.	62491		
Habri S.A.	62490		

Aviation Leasing OpCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 127.640.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the thirtieth of April.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AVIATION LEASING HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, in the process of registration with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg, constituted today by the undersigned notary,

represented by Mr Laurent Massinon, attorney at law, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal dated 30 April 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

Chapter I.- Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate Name. There is formed a private limited liability company under the name AVIATION LEASING OpCo 1 S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire and own title to one or more aircrafts (the «Aircraft»), to act as lessor in operating leasing agreements for the Aircraft, to enter into loan agreements with HoldCo and other lenders and into other transactions related thereto.

3.2 The Company will, inter alia, accede to or, respectively, enter into the following service agreements (the «Service Agreements»):

- (i) The Investment and Technical Advisory Agreement;
- (ii) The Administration Agreement;

as soon as the Company is a member of HoldCo's Group.

3.3 The Company intends to raise capital, inter alia, by way of a shareholder loan agreement with HoldCo in form of a profit participating loan («PPL») and (secured) senior loan agreements with other creditors.

3.4 The Company may also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes, profit contingent rights (Genussrechte) and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any Managers or officers of the Company, within the limits of Luxembourg Law;

- to acquire title to one or more aircraft and to enter into any agreement necessary to maintain the aircraft in good and marketable condition;

- to enter into operating leasing agreements with respect to aircraft owned or to be owned by the Company and to dispose of such aircraft.

With respect to the further funding of the OpCos by senior loan agreements, it is anticipated by HoldCo that, at the time when incurring any debt obligation, at the level of HoldCo's Group a debt-equity-ratio of 85 to 15 shall not be exceeded, calculated on basis of (i) the consolidated debt of HoldCo and the OpCos (excluding for the purpose of this calculation any outstanding amounts under a working capital facility agreement with HSH NORDBANK AG, the paid-in aggregate nominal amount of each Class A PCR and of Class B PCRs and deeply subordinated loans and shareholder loans of the OpCos) and (ii) the consolidated equity of HoldCo and the OpCos (including for the purpose of this calculation the paid-in aggregate nominal amount of each Class A PCR and of Class B PCRs), in each case based on the figures on the date of calculation of the debt-equity-ratio. The debt-equity-ratio at the level of HoldCo's Group will not apply prior to the Initial Closing Date. In respect of this debt-equity-ratio the Company shall ensure that, at the time when incurring any debt obligation, a debt-equity-ratio of 85 to 15 shall not be exceeded, calculated on the basis of (i) the debt of the Company (excluding for the purpose of this calculation deeply subordinated loans and the PPL or further shareholder loans of HoldCo) and (ii) the equity of the Company (including for the purpose of this calculation deeply subordinated loans and the PPL or further shareholder loans of HoldCo), in each case based on the figures on the date of calculation of the debt-equity-ratio. This debt-equity-ratio shall not apply prior to the Initial Closing Date.

3.5 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twenty thousand US Dollar (USD 20,000.-) represented by two hundred (200) shares of one hundred US Dollar (USD 100.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares Indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of Articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III.- Management

Art. 8. Board of Managers.

8.1 The Company is managed by three Managers (the «Managers») appointed by a resolution of the Shareholder(s). Two of the Managers shall be Luxembourg resident individuals. One of the Managers shall also be Class B Manager of HoldCo. The Managers will constitute a Board of Managers («conseil de gérance») (hereafter the «Board of Managers»).

8.2 The Managers need not to be shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

Art. 9. Responsibilities of the Managers.

9.1 The Board of Managers shall agree on regulations regarding their internal organisation.

9.2 The Board of Managers shall, in addition to any matters to be decided in the day-to-day business of the Company, or according to the Law, these Articles or their internal regulations:

- (i) decide on any
 - investment proposal;
 - disposal proposal;
 - lease proposal;
 - funding proposal; and
 - any other proposal;

in each case as presented by the Investment Advisor and the execution of any such transaction, in each case subject to approval of the Shareholders pursuant to Article 14.8;

(ii) appoint a new investment advisor upon termination of any existing investment advisory agreement and decide on the entering into a new investment advisory agreement and any substantial amendments of an existing investment advisory agreement, subject to approval of the Shareholders pursuant to Article 14.8;

(iii) recommend the appointment of a liquidator of the Company to the general meeting of the Shareholders; and

(iv) consult with the board of managers of HoldCo if necessary.

Art. 10. Powers of the Board of Managers and Opposite Interest.

10.1 In dealing with third parties the Board of Managers, without prejudice to Articles 8 and 11, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article shall have been complied with. The Board of Managers may not take any measures that require the Shareholders' approval according to Article 14, before such approval has been granted to the Board of Managers. Such approval can be granted by fax or letter.

10.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

10.3 In the event that a Manager has an opposite interest or a (potential) conflict of interest to the interest of the Company in any transaction submitted to the Board of Managers, such Manager must advise the Board of Managers and must have such declaration mentioned in the minutes of the meeting of the Board of Managers. The relevant Manager shall not vote on any such transaction and such opposite interest or a (potential) conflict of interest shall be reported to the following general meeting of shareholders prior to any vote on other resolutions. This Article 10.3 shall not apply to such Manager who acts also as Manager of HoldCo with respect to any transaction relating to the Company and HoldCo.

Art. 11. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two Managers by the or signature of any person to whom such power is delegated by jointly any two Managers.

Art. 12. Delegation and Agent of the Board of Managers.

12.1 Any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

12.2 Any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 13. Meeting of the Board of Managers.

13.1 The meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

13.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

13.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or telefax or email or letter another Manager as his proxy.

13.4 The Board of Managers can validly debate and take decisions, if two Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority of all Managers.

13.5 The meetings of the Board of Managers shall be held at the registered office of the Company or at some other place in Luxembourg.

13.6 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV.- General Meeting of Shareholders

Art. 14. Powers of the General Meeting of Shareholder(s) - Votes.

14.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

14.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

14.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

14.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

14.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

14.6 The shareholders' meetings shall be held at the registered office of the Company or some other place in Luxembourg. A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who needs not be a Shareholder.

14.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

14.8 A Shareholders' resolution shall be required, inter alia, for

- (i) the change of the legal form of the Company;
- (ii) the transfer of the registered office of the Company outside the city of Luxembourg;
- (iii) an amendment of the corporate objects of the Company;
- (iv) the removal of any Manager of the Company with or without cause;
- (v) any merger, demerger or similar corporate reorganisation of the Company;
- (vi) the acquisition or disposition of assets, in each case exceeding Euro 20,000.-;
- (vii) the decision on any
 - investment proposal;
 - disposal proposal;
 - lease proposal;
 - funding proposal; and
 - any other proposal;

in each case as presented by the Investment Advisor, and the execution of any such transaction;

(viii) the appointment of a new investment advisor upon termination of any existing investment advisory agreement and the decision on the entering into a new investment advisory agreement and any substantial amendments of an existing investment advisory agreement;

(ix) activities which are outside the Company's ordinary course of business, including (without limitation) other than as laid down in Article 3.1, Article 3.2 and Article 3.3;

(x) the entering into (i) employment contracts, and (ii) service agreements for the purpose of the objects of the Company if the annual amount payable under each such service agreements would exceed EUR 20,000.-;

(xi) the conclusion of other legal transactions which impose obligations on the Company amounting to more than EUR 20,000.- in an individual case;

(xii) the raising of loans and granting of security for the repayment of such money if the amount of indebtedness outstanding at any time would exceed EUR 20,000.-;

(xiii) the provision of guarantees or similar liabilities for third parties;

(xiv) the conclusion and termination of tenancy and leasehold contracts;

(xv) the representation of the Company in lawsuits against a Manager; and

(xvi) the initiation of court proceedings in which the value of the matter in dispute exceeds EUR 20,000.-, save where such proceedings concern the enforced recovery of outstanding debts.

14.9 Any such shareholders' meeting resolution pursuant to Article 14.8 shall be binding on the decisions and actions by the Board of Managers.

Chapter V.- Business Year

Art. 15. Business Year.

15.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Managers, and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Distribution Right of Shares.

16.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

16.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

16.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution of net profits as dividends (subject to Article 16.2) and to the extent permitted by law and by these Articles, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed as dividends, subject to any contractual restrictions of the Company that may exist (including without limitation the PPL).

16.4 The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

Chapter VI.- Liquidation

Art. 17. Dissolution and Liquidation.

17.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

17.3 Upon Shareholders' meeting resolution, the Company shall be liquidated if the Aircraft of the Company have been sold or disposed of.

17.4 The liquidation will be carried out by one or several liquidators to be appointed by the General Meeting of the Shareholders, which shall determine their powers and remuneration, subject to recommendation by the Board of Managers as set out in Article 9.2.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 18. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 19. Definitions and Interpretation.

«Administration Agreement» means an agreement under which the Central Administrative Agent will provide certain domiciliary, management, administrative, accounting and related services in relation to HoldCo's business and/or to the business of HoldCo's group;

«Central Administrative Agent» means HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A., a public limited liability company («société anonyme») incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg and being registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 31093;

«Class A PCRs» means the capital raised from investors in form of Class A profit contingent rights in an amount of at least USD 100,000,000.- and up to USD 250,000,000.- by way of a private placement to be described in the PPM;

«Class B PCRs» means the capital raised from investors in form of Class B profit contingent rights in an amount of USD 1,000,000.-;

«HoldCo» means AVIATION LEASING HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, in the process of registration with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg;

«HoldCo's Group» means HoldCo and the OpCos;

«Initial Closing Date» means the date of the entering into legally binding agreements of commitments between HoldCo and investors with respect to Class A PCRs in an aggregate committed nominal amount of not less than USD 100,000,000.- (one hundred million US Dollar);

«Investment Advisor» means AMENTUM CAPITAL LIMITED, a limited company duly organised and existing under the laws of Ireland, having its registered office at 1 Strokes Place St. Stephen's Green, Dublin, Ireland and registered with the Irish Companies Registration Office under number 411598;

«Investment and Technical Advisory Agreement» means an advisory agreement to be entered into between HoldCo and the Investment Advisor, by which the Investment Advisor will provide or procure, inter alia, the provision of investment recommendations and acquisition advisory services and management and technical services in respect of the aircraft owned or to be owned, as applicable, by HoldCo's Group.

«OpCos» means the companies in Luxembourg or other jurisdictions established or acquired as wholly owned subsidiaries by HoldCo and which shall acquire or hold aircraft;

«PPM» means the private placement memorandum.

Transitory Provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2007.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

	Shares
AVIATION LEASING HOLDINGS S.à r.l.	200

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twenty thousand US Dollar (USD 20,000.-) corresponding to a share capital of twenty thousand US Dollar (USD 20,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand seven hundred Euro.

General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, HSH AVIATION LEASING HOLDINGS S.à r.l. representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:

- Mr Lothar Rafalski, managing director, born on 29 November 1952 in Hamburg, with professional address at 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

- Mr Achim Welschoff, managing director, born on 16 August 1965 in Trier, with professional address at 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

- Mr Michael Demuth, bank employee, born on 19 March 1969 in Luebeck, with professional address at Rosenstrasse 8, 20095 Hamburg, Germany.

In accordance with article 11 of the by-laws, the Company shall be bound by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power is delegated by jointly any two Managers.

2) The Company shall have its registered office at 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

AVIATION LEASING HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social situé au 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, en cours d'enregistrement au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné,

représentée par Monsieur Laurent Massinon, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 30 avril 2007.

Laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

STATUTS

Chapitre I^{er} .- Forme, nom, siège social, objet, durée

Art. 1^{er} . Forme - dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de AVIATION LEASING OpCo 1 S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est d'acquérir et de devenir propriétaire d'un ou plusieurs avion(s) (l'«Avion»), d'agir comme bailleur dans le cadre de contrats de prêts opérationnels d'avion, et (ii) de conclure des contrats de prêts avec HoldCo et d'autres prêteurs et de conclure d'autres transactions qui y seraient liées.

3.2 Entre autres contrats, la Société adhèrera aux ou conclura les, respectivement, contrats de prestations de services suivants (les «Contrats de Services»):

(i) Le Contrat de Conseil en Investissements;

(ii) Le Contrat de Services Administratifs;

dès lors que la Société est membre du Groupe HoldCo.

3.3 La Société projette de réunir des fonds par le biais, entre autres, d'un prêt d'associé avec HoldCo sous la forme d'un prêt de participation aux bénéficiaires («PPB»), et de contrat de prêt senior (garanti) avec d'autres créanciers.

3.4 La Société pourra également être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toute forme de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, de droit(s) aux bénéficiaires conditionnel(s) (Genussrechte) et autres instruments de dette ou titres de capital, ou l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société et de tous gérants ou cadres de la Société dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

- devenir propriétaire d'un ou plusieurs avions et conclure les contrats leur permettant de demeurer commercialisables dans des conditions satisfaisantes;

- conclure des contrats de prêt en rapport avec les avions détenus ou devant être détenus par la Société, et céder ces avions.

3.5 En prenant en compte le financement supplémentaire des OpCos par le biais de contrat de prêt senior (garanti), HoldCo prévoit qu'à l'occasion de chaque dette contractée, le ratio dette-capital de 85 / 15 du Groupe HoldCo ne sera pas dépassé, ce ratio étant calculé sur la base (i) des dettes consolidées de HoldCo et des OpCos (à l'exclusion pour ce calcul, de tous montants afférents à un contrat de crédit conclu avec HSH NORDBANK AG, du montant nominal global encaissé de chaque DBCs de Classe A et de chaque DBCs de Classe B et des prêts super-subordonnés et prêts d'actionnaires des OpCos), et des (ii) capitaux consolidés de la Société et des OpCos (incluant pour ce calcul, le montant nominal global encaissé de chaque DBCs de Classe A et de chaque DBCs de Classe B), informations à chaque fois fondées sur les chiffres à la date de calcul du ratio dette-capital. Le ratio dette-capital du Groupe HoldCo ne devra pas s'appliquer avant la Date de Clôture Initiale. Au regard du ratio dette-capital du Groupe HoldCo, la Société devra s'assurer qu'à l'occasion de chaque dette contractée, le ratio dette-capital de 85 / 15 ne sera pas dépassé, ce ratio étant calculé sur la base (i) des dettes de la Société (à l'exclusion pour ce calcul, des prêts super-subordonnés ou prêts supplémentaires d'actionnaires de HoldCo), et des (ii) capitaux consolidés de la Société (incluant pour ce calcul, les prêts super-subordonnés et les PPB ou des prêts supplémentaires d'actionnaires de HoldCo), informations à chaque fois fondées sur les chiffres à la date de calcul du ratio dette-capital. Ce ratio dette-capital ne devra pas s'appliquer avant la Date de Clôture Initiale.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II.- Capital, parts

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à vingt mille US Dollars (USD 20.000,-) représenté par deux cents (200) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent US Dollars (USD 100,-) chacune (les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

5.2 En complément du capital social, un compte de prime d'émission pourra être établi, sur lequel sera versée toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale. Le montant dudit compte de prime d'émission est laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Chapitre III.- Gérance

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1 La Société est administrée par trois Gérants (les «Gérants») nommés par une résolution des Associé(s). Deux des Gérants doivent être des personnes physiques résidant au Luxembourg. L'un des Gérants doit être un Gérant de Classe B de HoldCo. Les Gérants constitueront un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance» ou les «Gérants»).

8.2 Les Gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les Gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans cause légitime, par décision des Associé(s).

Art. 9. Responsabilités des gérants.

9.1 Le Conseil de Gérance devra approuver les règles concernant son organisation interne.

9.2 Le Conseil de Gérance devra, outre les décisions à prendre dans le cadre de la gestion quotidienne de la Société ou en vertu de la Loi, des Statuts ou des règles internes,

(i) prendre une décision concernant toute

- proposition d'investissement;
- proposition d'acte de disposition;
- proposition de bail;
- proposition de financement; et
- toute autre proposition;

qui serait faite dans chaque cas par le Conseiller en Investissements, la conclusion de la transaction étant subordonnée, en vertu de l'Article 14.8, à l'accord des Associés;

(ii) engager un nouveau conseiller en investissements au terme de tout contrat de conseil en investissements existant, décider de la conclusion d'un nouveau contrat de conseil en investissements et de tout amendement substantiel à effectuer dans un contrat de conseil en investissements existant, ces décisions étant subordonnées, en vertu de l'Article 14.8, à l'accord des Associés;

(iii) recommander à l'assemblée générale des Associés la nomination d'un liquidateur de la Société;

(iv) consulter, si nécessaire, le conseil de gérance de HoldCo.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance et intérêt oppose.

10.1 Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance, sans préjudice des Articles 8 et 11, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social pourvu que les termes du présent article aient été respectés. Le Conseil de Gérance ne peut prendre de mesures requérant l'accord des Associés en vertu de l'Article 14 tant qu'un tel accord n'a pas été donné au Conseil de Gérance. Cet accord peut être donné par fax ou par lettre.

10.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

10.3 Dans l'hypothèse où un Gérant a un intérêt opposé à celui de la Société ou un éventuel conflit d'intérêt avec celui de la Société dans toute opération soumise à l'approbation du Conseil de Gérance, ledit Gérant est tenu d'en prévenir le Conseil de Gérance et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la séance du Conseil de Gérance. Le Gérant concerné ne peut prendre part à cette délibération, et il sera rendu compte de cet intérêt opposé ou de ce conflit d'intérêt éventuel lors de l'assemblée générale des Associés suivante, avant tout vote sur d'autres résolutions. Le présent Article 10.3 ne s'applique pas, dans le cadre de transactions concernant la Société et HoldCo, au Gérant qui agit également en qualité de gérant de HoldCo.

Art. 11. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué conjointement par deux Gérants.

Art. 12. Délégation et agent du conseil de gérance.

12.1 Deux Gérants peuvent déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

12.2 Deux Gérants déterminent les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de tout mandataire, la durée de leurs mandats et toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 13. Réunions du conseil de gérance.

13.1 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

13.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

13.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre.

13.4 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions si deux Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérant seront adoptées à une majorité simple.

13.5 Les réunions du Conseil de Gérance ont lieu au siège social de la Société ou ailleurs à Luxembourg.

13.6 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

Chapitre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - votes.

14.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

14.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

14.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

14.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions devant être convoquées conformément aux dispositions légales applicables.

14.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

14.6 Les réunions des Associés se tiennent au siège social de la Société ou ailleurs à Luxembourg. Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

14.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que si des Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve de toutes autres dispositions de la Loi.

14.8 Une résolution des Associés est requise, entre autres, pour

- (i) le changement de forme juridique de la Société;
- (ii) le transfert du siège social de la Société en dehors de la ville de Luxembourg;
- (iii) une modification de l'objet de la Société;
- (iv) la révocation d'un Gérant de la Société, avec ou sans cause légitime;
- (v) toute fusion, scission ou restructuration similaire de la Société;
- (vi) l'acquisition ou la disposition d'actifs dans chaque cas où cela à 20.000,- Euro par opération;
- (vii) une décision concernant toute
 - proposition d'investissement;
 - proposition d'acte de disposition;
 - proposition de bail;
 - proposition de financement; et
 - toute autre proposition;

qui serait faite, dans chaque cas, par le Conseiller en Investissements, et la conclusion d'une telle transaction.

(viii) le choix d'un nouveau conseiller en investissements au terme de tout contrat de conseil en investissements existant, décider de la conclusion d'un nouveau contrat de conseil en investissements et de tout amendement substantiel à effectuer dans un contrat de conseil en investissements existant;

(ix) toute activité sortant du champ d'activités habituel de la Société, ce qui inclut notamment toute activité autre que celles définies aux Articles 3.1, 3.2 et 3.3;

(x) la conclusion (i) de contrats de travail, et (ii) de contrats de prestation de services conformes à l'objet de la Société dès lors que le montant payable annuellement dans le cadre de chacun de ces contrats de prestation de services excède 20.000,- Euro;

(xi) la conclusion de tout autre contrat mettant, pour chacun, à la charge de la Société des obligations représentant un montant supérieur à 20.000,- Euro;

(xii) l'émission d'emprunts et l'octroi de garanties pour le remboursement de ces sommes si, à tout moment, le montant des dettes non encore réglées excède à 20.000,- Euro;

(xiii) l'octroi de garanties ou d'engagements similaires au profit de tiers;

(xiv) la conclusion ou la résiliation de contrats de location et de bail;

(xv) la représentation de la Société lors de poursuites engagées contre un Gérant; et

(xvi) le déclenchement de poursuites dont la cause excède la somme de 20.000,- Euro, sauf si ces poursuites portent sur le recouvrement de créances non encore réglées.

14.9 Toute résolution adoptée lors des réunions tenues dans le cadre de l'Article 14.8 lie le Conseil de Gérance dans sa prise de décisions et dans ses actes.

Chapitre V.- Exercice social

Art. 15. Exercice social.

15.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 16. Droit de distribution des parts.

16.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

16.2 Du bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

16.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société pour la distribution du bénéfice net sous forme de dividendes (sous réserve de l'Article 16.2) dans le respect de la loi et des Statuts, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués, sauf éventuelles restrictions conventionnelles propres à la Société (incluant notamment le PPP)

16.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

Chapitre VI.- Liquidation

Art. 17. Dissolution et liquidation.

17.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

17.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

17.3 Sur résolution de l'assemblée des Associés, la Société sera liquidée si l'Avion de la Société a été vendu ou cédé.

17.4 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'Assemblée Générale des Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations, sous réserve des recommandations faites par le Conseil de Gérance en vertu de l'Article 9.2.

Chapitre VII.- Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique dans les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Définitions et interprétation.

«Contrat de Services Administratifs» signifie un contrat par lequel le Prestataire fournira certains services de domiciliation, de gestion, d'administration et de comptabilité, et d'autres services connexes en relation avec les activités de la Société ou/et avec les activités du Groupe HoldCo;

«Prestataire» signifie HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A., une société à responsabilité limitée établie sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social situé 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.31093;

«DBC de Classe A» signifie les fonds levés auprès d'investisseurs sous forme de droit(s) aux bénéfices conditionnel (s) (profit contingent right) de Classe A, pour un montant d'au moins 100.000.000,- d'US Dollars et jusqu'à 250.000.000,- d'US Dollars, par le biais d'un placement privé devant être décrit dans le PPP;

«DBC de Classe B» signifie les fonds levés auprès d'investisseurs sous forme de droit(s) aux bénéfices conditionnel (s) de Classe B d'un montant de 1.000.000,- d'US Dollars;

«HoldCo» signifie AVIATION LEASING HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social situé au 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, en cours d'enregistrement au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

«Groupe HoldCo» signifie HoldCo et les OpCos;

«Date de Clôture Initiale» signifie la date à laquelle HoldCo et les investisseurs ayant souscrit aux DBC de Classe A se trouvent juridiquement engagés pour un montant global d'au moins 100.000.000,- d'US Dollars (cent millions d'US Dollars);

«Conseiller en Investissements» signifie AMENTUM CAPITAL LIMITED, une société dûment constituée et régie par le droit de la République d'Irlande, ayant son siège situé 1 Strokes Place St. Stephen's Green, Dublin 2, Irlande et enregistrée au Bureau Irlandais du Registre des Sociétés sous le numéro 411598;

«Contrat de Conseil en Investissements» signifie un contrat de conseil devant être conclu entre HoldCo et le Conseiller en Investissements, par lequel le Conseiller en Investissements fournira, entre autres, des services de recommandations d'investissement, de conseil en acquisitions, et des services techniques en rapport avec les avions détenus ou devant être détenus, selon les cas, par le Groupe HoldCo.

«OpCos» signifie les sociétés établies au Luxembourg ou dans d'autres états, dont le capital est intégralement détenu par HoldCo, et qui acquerront ou détiendront un avion;

«PPP» signifie le prospectus d'offre de placement privé.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Parts sociales
AVIATION LEASING HOLDINGS S.à r.l.	200

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de vingt mille US Dollars (USD 20.000,-) correspondant à un capital de vingt mille US Dollars (USD 20.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, AVIATION LEASING HOLDINGS S.à r.l., représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Monsieur Lothar Rafalski, administrateur-délégué, né à Hambourg le 29 novembre 1952, ayant son adresse professionnelle au 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

- Monsieur Achim Welschoff, administrateur-délégué, né à Trèves le 16 août 1965, ayant son adresse professionnelle au 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

- Monsieur Michael Demuth, employé de banque, né à Luebeck en 1969, Rosenstrasse 8, 20095 Hamburg, Germany.

Conformément à l'article 11 des Statuts, la Société sera en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par deux Gérants.

2) Le siège social de la Société est établi au 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de rédiger le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Massinon, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch/Alzette, le 3 mai 2007. Relation: EAC/2007/4548. — Reçu 147,10 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 mai 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007060179/239/588.

(070062125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2007.

FinanceCom International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.634.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the third day of May.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Othman Benjelloun, born in Casablanca, Morocco, on 1 November 1932, residing at 67, avenue de l'Armée Royale, Casablanca, Morocco;

here represented by Mr. Oscar-Heinrich Berning, Rechtsanwalt, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Casablanca, on 10 April 2007;

which proxy after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered Office

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of FinanceCom INTERNATIONAL S.A. (hereinafter the «Company»).

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

II. Social Capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at thirty-one thousand five hundred euro (EUR 31,500.-) consisting of thirty-one thousand five hundred (31,500) shares of a par value of one euro (EUR 1.-) per share.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by the Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company has only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company has only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp.

However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with article 9 §§1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of Shareholders - Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the thirty-first day of May at 10 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of Directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on the first January of each year and shall terminate on the thirty-first December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitional dispositions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2007.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2008.

Subscription and payment

All the shares have been subscribed by Mr. Othman Benjelloun, above-mentioned.

All the shares have been entirely paid-in so that the amount of thirty-one thousand five hundred euro (EUR 31,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euro.

Resolutions of the sole shareholder

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions.

1. The number of directors is fixed at six (6) and the number of statutory auditors at one (1).
2. The following persons are appointed directors:
 - Mr. Othman Benjelloun, banker, born on 1 November 1932 in Casablanca, Morocco, residing at 67, avenue de l'Armée Royale, Casablanca, Morocco;
 - Mr. Abdou Bensouda, fund manager, born on 19 February 1966 in Rabat, Morocco, residing at 3, rue Boudreau, 75009 Paris, France;
 - Mr. Rachid Sefrioui, fund manager, born on 27 December 1967 in Paris, France residing at 3, rue Boudreau, 75009 Paris, France;
 - Mr. Zouheir Bensaid, company executive, born on 9 February 1960 in Khouribga, Morocco, residing at 67, avenue de l'Armée Royale, Casablanca, Morocco;
 - Mr. Kamal Benjelloun, investor, born on 1 January 1965 in Casablanca, Morocco, residing at 67, avenue de l'Armée Royale, Casablanca, Morocco;
 - Ms. Dounia Benjelloun, producer, born on 29 September 1961 in Casablanca, Morocco, residing at 67, avenue de l'Armée Royale, Casablanca, Morocco.
3. The following person is appointed statutory auditor:

DELOITTE S.A., a société anonyme, having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 67895.
4. The mandate of the directors and of the statutory auditor shall end at the general meeting of the shareholders of the Company called to approve the accounts of the accounting year 2011.
5. The address of the Company is set at 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trois mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Othman Benjelloun, né le 1^{er} novembre 1932 à Casablanca, Maroc, demeurant au 67, avenue de l'Armée Royale, Casablanca, Maroc;

ici représenté par Monsieur Oscar-Heinrich Berning, Rechtsanwalt, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Casablanca le 10 avril 2007.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom - Durée - Objet - Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de FinanceCom INTERNATIONAL S.A. (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille cinq cents euros (EUR 31.500,-) représenté par trente et un mille cinq cents (31.500) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le trente et unième jour du mois de mai à 10 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2008.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été souscrites par Monsieur Othman Benjelloun, préqualifié.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille cinq cents euros (EUR 31.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à six (6) et le nombre des commissaires aux comptes à un (1).
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:

- Monsieur Othman Benjelloun, banquier, né le 1^{er} novembre 1932 à Casablanca, demeurant au 67, avenue de l'Armée Royale, Casablanca, Maroc;

- Monsieur Abdou Bensouda, gestionnaire de fonds, né le 19 février 1966 à Rabat, Maroc, demeurant au 3, rue Boudreau, 75009 Paris, France;

- Monsieur Rachid Sefrioui, gestionnaire de fonds, né le 27 décembre 1967 à Paris, France, demeurant au 3, rue Boudreau, 75009 Paris;

- Monsieur Zouheir Bensaid, company executive, né le 9 février 1960 à Khouribga, Maroc, demeurant au 67, avenue de l'Armée Royale, Casablanca, Maroc;

- Monsieur Kamal Benjelloun, investisseur, né le 1^{er} Janvier 1965 à Casablanca, Maroc, demeurant au 67, avenue de l'Armée Royale, Casablanca, Maroc;

- Madame Dounia Benjelloun, producteur, née le 29 septembre 1961 à Casablanca, Maroc, demeurant au 67, avenue de l'Armée Royale, Casablanca, Maroc.

3. A été nommée commissaire aux comptes:

DELOITTE S.A., société anonyme, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67895.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'assemblée générale des actionnaires de la Société amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2011.

5. L'adresse de la Société est établie au 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. H. Berning, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 mai 2007, Relation: EAC/2007/4707. — Reçu 315 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 mai 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007060120/239/431.

(070062041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2007.

Rednat Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 127.759.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le huit mai.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

Ont comparu:

1. Rédouane Benmessaoud, commerçant, demeurant à F-54190 Villerupt, 29B, Les Sapins,
2. Abdellileh Benmessaoud, vendeur, demeurant à F-54190 Villerupt, 29B, Les Sapins.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de REDNAT Sàrl.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet le commerce de textiles et d'accessoires, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125) euros chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Rédouane Benmessaoud, cinquante parts sociales	50
2) Abdellileh Benmessaoud, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent cinquante (750,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:
- Natacha Jevremovic, gérante, demeurant à F-54190 Villerupt, 29B, Les Sapins.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

En application de la loi du 11 août 1998 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signe: R. Benmessaoud, A. Benmessaoud, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 14 mai 2007. Relation: REM/2007/1066. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 18 mai 2007.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2007061398/218/62.

(070063635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2007.

Europa Sapphire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.638.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the second of May.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. EUROPA REAL ESTATE II S.à r.l. a «société à responsabilité limitée», existing under Luxembourg law, established and having its registered office in L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse,

represented by Mr Eric Biren, company director, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

acting in his capacity as member of the board of managers of the Company, with individual signing power.

2. EUROPA REAL ESTATE II US S.à r.l. a «société à responsabilité limitée», existing under Luxembourg law, established and having its registered office in L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse,

represented by Mr Eric Biren, previously named,

acting in his capacity as member of the board of managers of the Company, with individual signing power.

The appearing person, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company («société à responsabilité limitée») which is herewith established as follows:

Art. 1. Form. There is hereby established by the appearing parties a société à responsabilité limitée (limited liability company) (the «Company») governed by the law of August 10th, 1915, on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company may at any time be composed of one or several shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, subject to the provisions of the law and the Articles of Incorporation.

Art. 2. Denomination. The Company will exist under the denomination of EUROPA SAPPHIRE S.à r.l.

Art. 3. Object. The main purpose of the company is the holding of completed built real estate and or real estate in construction process, in Luxembourg or abroad, by direct or indirect means (through branches or subsidiaries).

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The Company will not itself carry on directly any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

The Company may provide any financial assistance to companies forming part of the group of the Company such as, among others, the provision of loans, the granting of guarantees or securities in any kind or form.

In a general fashion the Company may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence, and to one vote at the general meetings of the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Joint co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares

1. Transfer in case of a single partner.

The transfers of shares are free.

2. Transfer in case of plurality of partners.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

No transfer of redeemable shares reporting to a specific class may take place without the unanimous consent of the partners owners of the shares of the concerned class.

The shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorization of the shareholders representing at least three quarters of the corporate capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

The transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 13. Management. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A written decision signed by all the managers is therefore proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held and such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 14. Powers. The manager(s) has(have) the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the managers.

Art. 15. Events affecting the manager. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 16. Liability of the manager. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 17. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be.

Art. 18. Decisions of the shareholders.

1. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

2. If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

If the Company is composed of several shareholders, no decision is validly taken, unless it is approved by shareholders representing together half of the corporate capital. All amendments to the present Articles of Incorporation have to be approved by shareholders representing together at least three quarters of the corporate capital.

Art. 19. Decisions. The decisions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 20. Financial year. The financial year begins on January 1st and ends on December 31st, the same year.

Art. 21. Balance-sheet. Each year, on the last day of the financial year, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to article 198 of the law of August 10th, 1915.

Art. 22. Allocation of profits. Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be, without prejudice to the power of the management to allocate payments on account of dividends, within the limits permissible under the law.

Art. 23. Dissolution, liquidation. The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 24. Matters not provided. All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

All five hundred (500) shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash as follows:

Shareholders	Subscribed capital (EUR)	Number of shares
1. EUROPA REAL ESTATE II S.à r.l., prenamed;	11,925.-	477
2. EUROPA REAL ESTATE II US S.à r.l., prenamed;	575.-	23
Total:	12,500.-	500

The amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 183 of the law of August 10th, 1915, on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provisions

The first financial year starts on the present date and ends on December 31, 2007.

Expenses, valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

Extraordinary general meeting

And immediately upon incorporation, the above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to the holding of an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

I.- Resolved to set at three (3) the number of managers and further resolved to appoint the following as managers for a period ending on the day the shareholder(s) approve the annual accounts of the year ending on December 31, 2010:

- a) Mr Vincent Goy, company director, residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- b) Mr Eric Biren, company director, residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- c) Mr Peter Cluff, company director, residing at 132, Sloane Street, London SW1X 9AX.

The managers will be entrusted with the powers set forth in article 14 of the Articles of Incorporation of the Company.

II.- The registered office of the Company shall be set at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deux mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

1. EUROPA REAL ESTATE II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse,

représentée par Monsieur Eric Biren, directeur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

agissant en sa qualité de gérant de la Société avec pouvoir de signature individuelle.

2. EUROPA REAL ESTATE II US S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse,

représentée par Monsieur Eric Biren, prénommé,

agissant en sa qualité de gérant de la Société avec pouvoir de signature individuelle.

Laquelle personne comparante a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que les parties prémentionnées vont constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée, régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des statuts.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de EUROPA SAPPHIRE S.à r.l.

Art. 3. Objet. L'objet principal de la Société est la détention d'immeubles construits ou à construire à Luxembourg ou à l'étranger, de manière directe ou indirecte (à travers succursales ou filiales).

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société n'exercera pas directement d'activité industrielle et ne tiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, comme par exemple des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision du gérant.

Le gérant pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où le gérant le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées par part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés ou de l'associé unique selon le cas, par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés ou à l'associé unique selon le cas, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes, et à une voix aux assemblées générales des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les co-propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts

1. Cession en cas d'associé unique.

Les cessions de parts sociales sont libres.

2. Cession en cas de pluralité d'associés.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Aucune cession de parts sociales rachetables relevant d'une catégorie spécifique ne peut être effectuée qu'avec l'agrément unanime des associés propriétaires des parts de la catégorie concernée.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Les cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle de l'un des gérants.

Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une décision écrite signée par tous les gérants est par conséquent juste et valable si elle a été adoptée à la réunion du conseil de gérance, qui a été dûment convoquée et tenue, cette décision peut être rédigée en un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 14. Pouvoirs. Le(s) gérant(s) a/ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des gérants.

Art. 15. Evénements atteignant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 16. Responsabilité de la gérance. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), à raison de ses(leurs) fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui(eux) pour le compte de la Société. Il(ils)n'est (ne sont) responsable(s) que de l'exécution de son(leur) mandat.

Art. 17. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 18. Décisions de l'associé ou des associés

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le gérant aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par le gérant au siège social de la Société. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 20. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Bilan. Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social de la Société connaissance des documents comptables, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915.

Art. 22. Répartition des bénéfices. Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés, sans préjudice du pouvoir du gérant de procéder, dans les limites permises par la loi, à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 24. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées en espèces comme suit:

Associés	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales
1. EUROPA REAL ESTATE II S.à r.l., prédésignée,	11.925,-	477
2. EUROPA REAL ESTATE II US S.à r.l., prédésignée,	575,-	23
Total:	12.500,-	500

La somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le trente et un décembre 2007.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les parties prénommées, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée et se considérant dûment convoquées, ont décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire et de prendre à l'unanimité les résolutions suivantes:

I.- Le nombre de gérants est fixé à trois (3) et sont nommés gérants pour une période venant à expiration à la date de l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010:

a) Monsieur Vincent Goy, administrateur de société, domicilié à l'adresse suivante: 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

b) Monsieur Eric Biren, administrateur de société, domicilié à l'adresse suivante: 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

c) Monsieur Peter Cluff, administrateur de société, domicilié à l'adresse suivante: 136, Sloane Street, Londres SW1X 9AY.

Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 14 des statuts de la Société.

II.- Le siège social est fixé au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Biren, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 mai 2007. Relation: EAC/2007/4556. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 mai 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007060183/239/410.

(070062123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2007.

DCL Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 127.647.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le trois mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Yvan De Thomaz De Bossierre, gérant de sociétés, demeurant au 33, Drève des Chasseurs, B-1410 Waterloo,

2.- Madame Martine Koch, épouse De Thomaz De Bossierre, gérante de sociétés, demeurant au 33, Drève des Chasseurs, B-1410 Waterloo.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme familiale de participations financières que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er} . Il est constitué par les présentes une société anonyme, dénommée: DCL INVEST S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à cinquante-trois mille euros (53.000,- EUR) représenté par cinq cent trente (530) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le capital autorisé est fixé à cinq cent trente mille euros (EUR 530.000,-) qui sera représenté par cinq mille trois cents (5.300) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois en temps qu'il jugera utile le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autres, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes les autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.

Usufruit et Nue-propriété

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-propriétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque action sont les suivants:

- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extra-ordinaires, sauf pour l'assemblée se prononçant sur la mise en liquidation de la société,
- droit aux dividendes.

Les droits attachés à la qualité de nu-proprétaire et conférés pour chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun pour autant qu'ils n'aient pas été expressément réservés ci-avant à l'usufruitier et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit et de la nue-proprété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention «usufruit»,
- en regard du nom du nu-proprétaire de la mention «nue-proprété».

Si les actions sont au porteur:

- par le manteau des actions à attribuer au nu-proprétaire et
- par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires, rééligibles et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et pourra également désigner un vice-président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou à son défaut du vice-président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil ne sera pas prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

Art. 12. La Société sera engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs, soit par la signature unique de l'administrateur-délégué, soit par la signature unique de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin à onze heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine exceptionnellement le 31 décembre 2007.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

	Actions
1.- Monsieur Yvan De Thomaz De Bossierre, prénommé, cinq	5
2.- Madame Martine Koch, prénommée, cinq cent vingt-cinq	525
Total: cinq cent trente	530

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par les souscripteurs de la façon suivante:

- Monsieur Yvan De Thomaz De Bossierre, prénommé, a libéré cinq (5) actions par un apport en numéraire de cinq cents euros (EUR 500,-), ce dont il est justifié au notaire soussigné par une attestation bancaire afférente;

- Madame Martine Koch, prénommée, a libéré:

*cinq actions (5) actions par un apport en numéraire de cinq cents euros (EUR 500,-), ce dont il est justifié au notaire soussigné par une attestation bancaire afférente,

*cinq cent vingt (520) actions par un apport à la Société d'une (1) part sociale de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois K.T. INVEST S.à r.l., ayant son siège social au 3, rue de l'Industrie, Windhof.

Cette part sociale ainsi apportée à la Société est évaluée à la somme de cinquante-deux mille euros (EUR 52.000,-).

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport établi en date du 24 avril 2007, par Monsieur Dominique Ransquin, réviseur d'entreprises, Luxembourg, conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, lequel rapport restera, annexé aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Ce rapport conclut comme suit:

Conclusion

«Sur base des contrôles effectués, la valeur totale de EUR 52.000,- à laquelle conduit le mode d'évaluation décrit ci-dessus correspond au moins à 520 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune de DCL INVEST S.A. à émettre en contrepartie.»

La preuve de la propriété de la part sociale apportée et le transfert de cette part au profit de la Société a été rapportée au notaire soussigné par le registre des associés.

Le souscripteur garantit que la part sociale apportée à la Société est libre de tous privilèges, charges ou autres droits en faveur de tiers et qu'aucun consentement ou agrément n'est requis pour le présent apport.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille trois cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1.- Monsieur Yvan De Thomaz De Bossierre, gérant de sociétés, demeurant au 33, Drève des Chasseurs, B-1410 Waterloo,

2.- Madame Martine Koch, épouse De Thomaz De Bossierre, gérante de sociétés, demeurant au 33, Drève des Chasseurs, B-1410 Waterloo,

3.- Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg. Monsieur Yvan De Thomaz De Bossierre, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Yvan De Thomaz De Bossierre et Madame Martine Koch, prénommés, sont nommés administrateur-délégués.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée HRT REVISION S.à r.l., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 51238.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2012.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les personnes comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Y. De Thomaz De Bossierre, M. Koch, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 mai 2007, Relation EAC/2007/4705. — Reçu 530 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 mai 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007060158/239/219.

(070062145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2007.

Matrix German Portfolio No 1 Munster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.077.

Extrait des résolutions des associés prises en date du 19 avril 2007

Les Associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Alan Botfield ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg de sa qualité de Gérant et ce avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Antonius (Ton) Zwart ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Pour extrait analytique conforme

J. de Patoul

Gérant

Référence de publication: 2007060532/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01850. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

MEIF Luxembourg Renewables S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 104.835.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007060433/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02717. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

DH Real Estate Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.957.

In the year two thousand and seven, on the twenty-six day of the month of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of DH REAL ESTATE LUXEMBOURG S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg incorporated by deed of notary Joseph Elvinger acted on 17th day of March 2000 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Memorial») number 497 of July 13th, 2000. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time by deed acted on 19th December 2006 not published yet in the Luxembourg Memorial C.

The meeting was presided by Régis Galiotto, jurist, with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, rue Côte d'Esch.

The meeting appointed as secretary and scrutineer Flora Gibert, jurist, with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, rue Côte d'Esch.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number and class of shares held by them are shown on the proxies which is signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said proxies will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appears from the said proxies, all 27,783 class A shares, all 500 class E1 shares, all 500 class E2 shares, all 500 class E3 shares, all 500 class E4 shares, all 500 class E5 shares, all 500 class E6 shares, all 500 class E7 shares, all 500 class E8 shares, all 500 class E9 shares and all 500 class Z shares are represented at the present meeting so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items of the agenda.

2. That the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Approval of the interim situation of the Company for the period from 1 January 2007 to 26 March 2007;

2. Acknowledgement of the disposal of the Targeted Asset (as defined in the articles of the Company) relating to class A shares;

3. Approval of the repurchase of all outstanding class A shares at the repurchase price as determined by the Board pursuant to the articles of the Company so as to proceed to the liquidation of an entire class of shares of the Company, acceptance of such repurchase by all class A shareholders, approval of the amount so determined (the «Class A Amount»), cancellation of all outstanding 27,783 class A shares and consequential reduction of the issued share capital of the Company, acknowledgement of the legal reserve of EUR 81,958.-, decision to reduce the legal reserve by an amount of EUR 69,458.- corresponding to 10% of the reduction of the issued share capital (such amounts included in the Class A Amount)

and approval of the settlement in cash and in kind by the Company of the Class A Amount relating to class A Shares in accordance with the articles of the Company to the class A shareholders in one or more instalments pursuant to the percentage set out herebelow, delegation of power to the Board of Managers to adapt the Class A Amount;

Shareholder	Allocation relating to the repurchase and cancellation of Class A
DHCRE NOMINEES 1 LIMITED	66.54530%
DHCRE NOMINEES 2 LIMITED	11.08165%
DHCRE NOMINEES 3 LIMITED	8.07377%
DHCRE NOMINEES 4 LIMITED	11.87319%
OFFICERS NOMINEES LIMITED	2.42609%

4. Consequential amendment of article 8 of the articles of incorporation of the Company so as to delete all reference to class A shares and to provide for the new issued share capital amount of the Company;

After the foregoing has been approved, the meeting unanimously resolved as follows:

First Resolution

The meeting noted the interim accounting situation of the Company and resolved to approve such interim accounting situation of the Company for the period from January 1, 2007 to March 26, 2007. A copy thereof shall remain attached to the present deed to be registered therewith.

The meeting noted that the interim situation showed a net available amount (including any net profits and retained earnings, but less any losses and losses brought forward) of EUR 68,207,555.- (sixty-eight million two hundred seven thousand five hundred and fifty five euros) at March 26, 2007. The legal reserve already amounts to 10% of the issued share capital.

Second Resolution

The meeting acknowledged the disposal of the Targeted Asset relating to the class A shares pursuant to the articles of the Company.

Third Resolution

The meeting unanimously approved the repurchase of all outstanding class A shares at the repurchase price determined by the Board pursuant to the articles of the Company and the liquidation of an entire class of shares, namely class A, of the Company and cancellation thereof.

Each of the class A shareholders confirmed, and the meeting acknowledged, their acceptance of such repurchase of their class A shares.

Further to the repurchase of the class A shares, the meeting resolved to cancel all outstanding 27,783 (twenty seven thousand seven hundred eighty-three) class A shares and to consequentially reduce the issued share capital of the Company by an amount equal to the aggregate nominal value thereof, being EUR 694,575.- (six hundred ninety-four thousand five hundred seventy-five euros) so that the issued share capital is consequentially to the present reduction set at EUR 125,000.- (one hundred twenty-five thousand euros) and the legal reserve of the Company by an amount corresponding to 10% of the reduction of the issued share capital thereof, being EUR 69,458.- (sixty-nine thousand four hundred fifty-eight euros) so that the legal reserve is consequentially to the present reduction set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros). The meeting noted that these amounts of the share capital reduction and the legal reserve reduction were included in the Class A Amount.

The meeting noted that the Company had made a provision (the «Provision») in relation to the disposal of the Targeted Assets and retained certain amounts in accordance with the articles of the Company (the «Retained Amounts»). The meeting further noted that the Company may subject to certain conditions receive further proceeds from the disposal of the Targeted Assets (the «Further Assets»). The meeting acknowledged and agreed that the Class A Amount was to include and be adapted, if the Provision or the Retained Amount were to be reversed or reduced or if Further Proceeds were to be received, such amounts as resulted therefrom as appropriate and that such amounts were to be included in the Class A Amount. The meeting resolved to approve the Class A Amount set at EUR 68,689,362.- (sixty-eight million six hundred eighty-nine thousand three hundred and sixty-two euros) (subject to the adaptation as may be required further to the above) resulting from the cancellation of the class A shares to be settled in cash or kind in accordance with the articles of the Company to the class A shareholders pursuant to the allocation percentage provided for in the table set out in the agenda to the meeting in one or more instalments as determined by the Board. The meeting resolved to authorise, delegate power to and instruct the Board to adapt the Class A Amount further to the above as appropriate and proceed to the payment of such (additional) amount as a further instalment.

Fourth Resolution

Further to the above resolutions the meeting resolved to amend article 8 of the articles of incorporation of the Company so as to delete all reference to class A shares, to provide for the new issued share capital amount of the Company and to give the following wording to article eight of the articles of incorporation:

« **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 125,000.- (one hundred twenty-five thousand euros) represented by 500 (five hundred) class E1 shares, 500 (five hundred) class E2 shares, 500 (five hundred) class E3 shares, 500 (five hundred) class E4 shares, 500 (five hundred) class E5 shares, 500 (five hundred) class E6 shares, 500 (five hundred) class E7 shares, 500 (five hundred) class E8 shares, 500 (five hundred) class E9 shares and 500 (five hundred) class Z, with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.»

There being no further business on the agenda, the Meeting is thereupon closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at 1,800.- Euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de DH REAL ESTATE LUXEMBOURG S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Joseph Elvinger du 17 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 497 du 13 juillet 2000. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par acte en date du 19 décembre 2006 non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée a été présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant au L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Esch.

L'assemblée a désigné en qualité de secrétaire et scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant au L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Esch.

Le président a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Les actionnaires représentés, ainsi que le nombre et classe de parts sociales détenues par eux sont renseignées sur les procurations signée par les mandataires, le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi que le notaire instrumentant. Lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Tel qu'il résulte de ladite liste de présence, la totalité des 27.783 parts sociales de classe A, la totalité des 500 parts sociales de classe E1, la totalité des 500 parts sociales de classe E2, la totalité des 500 parts sociales de classe E3, la totalité des 500 parts sociales de classe E4, la totalité des 500 parts sociales de classe E5, la totalité des 500 parts sociales de classe E6, la totalité des 500 parts sociales de classe E7, la totalité des 500 parts sociales de classe E8, la totalité des 500 parts sociales de classe E9 et la totalité des 500 parts sociales de classe Z sont représentées à la présente assemblée, de telle sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation de la situation intérimaire de la Société pour la période allant du 1^{er} janvier 2007 au 26 mars 2007;
2. Prise de connaissance de la vente de l'Investissement Projeté (comme défini dans les statuts de la Société) relatif aux parts sociales de la classe A;
3. Approbation du rachat de toutes les parts sociales de la classe A en circulation au prix de rachat déterminé par le Conseil conformément aux statuts de la Société afin de procéder à la liquidation d'une classe entière de parts sociales de la Société, acceptation d'un tel rachat par tous les détenteurs des parts sociales de classe A, approbation du montant déterminé («Prix de la Classe A»), annulation de la totalité des 27.783 parts sociales de la classe A et réduction subséquente du capital social émis de la Société, prise de connaissance de la réserve légale de EUR 81.958,-, décision de réduire la réserve légale d'un montant de EUR 69.458,- équivalent à 10% de la réduction du capital social émis (tels montants sont inclus dans le Prix de la classe A), approbation de la distribution en numéraire et en nature par la Société du Prix de la classe A relatifs aux parts sociales de classe A conformément aux statuts de la Société aux détenteurs des parts sociales de classe A en un ou plusieurs versements en conformité avec les pourcentages suivants et délégation du pouvoir de modifier le Prix de la classe A au Conseil d'Administration;

Associés

Allocation de la distribution
en relation avec le rachat et
l'annulation de la classe A

DHCRE NOMINEES 1 LIMITED	66,54530%
DHCRE NOMINEES 2 LIMITED	11,08165%

DHCRE NOMINEES 3 LIMITED	8,07377%
DHCRE NOMINEES 4 LIMITED	11,87319%
OFFICERS NOMINEES LIMITED	2,42609%

4. Modification en conséquence de l'article 8 des statuts de la Société afin de supprimer toute référence aux parts sociales de classe A et afin de déterminer le nouveau montant du capital social émis de la Société.

Après approbation de ce qui précède, l'assemblée a unanimement décidé comme suit:

Première Résolution

L'assemblée a pris note de la situation intérimaire de la Société et a décidé d'approuver cette situation comptable intérimaire pour la période allant du 1^{er} janvier 2007 au 26 mars 2007. Une copie doit rester jointe au présent acte afin d'être déposée.

L'assemblée a noté que la situation intérimaire montrait un montant net disponible (incluant les profits nets et les réserves, mais moins les pertes et pertes reportées) de EUR 68.207.555,- (soixante-huit millions deux cent sept mille cinq cent cinquante-cinq euros) au 26 mars 2007. La réserve légale s'élève déjà à 10% du capital social émis.

Deuxième Résolution

L'assemblée a pris acte de la vente de l'Investissement Projeté relatif aux parts sociales de la classe A conformément aux statuts de la Société.

Troisième Résolution

L'assemblée a à l'unanimité approuvé le rachat de la totalité des parts sociales de classe A en circulation au prix de rachat déterminé par le Conseil conformément aux statuts de la Société et la liquidation d'une classe entière des parts sociales à savoir la classe A de la Société et annulation conséquente.

Chacun des associés de la classe A a confirmé comme constaté par l'assemblée, son accord avec un tel rachat de ses parts sociales de la classe A.

Suite au rachat des parts sociales de classe A, l'assemblée a décidé d'annuler la totalité des 27.783 (vingt-sept mille sept cent quatre-vingt-trois) parts sociales de classe A en circulation et en conséquence de réduire le capital social émis de la Société par un montant égal à la valeur nominale, à savoir EUR 694.575,- (six cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent soixante-quinze euros), de sorte que le capital social émis est suite à la présente réduction fixé à EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros) et la réserve légale de la Société par un montant équivalant à 10% de la réduction de capital social, à savoir EUR 69.458,- (soixante-neuf mille quatre cent cinquante-huit), de sorte que la réserve légale est suite à la présente réduction fixée à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros). L'assemblée a noté que le montant de la réduction du capital et le montant de la réduction de la réserve légale étaient inclus dans le Prix de la Classe A.

L'assemblée a noté que la Société a enregistré une provision (la «Provision») en relation avec la vente des Investissements Projetés et conservé certains montants en accord avec les statuts de la Société (les «Montants Conservés»). L'assemblée a également pris note que la Société peut, sous certaines conditions, recevoir des revenus additionnels de la vente de l'Investissement Projeté (les «Revenus Additionnels»). L'assemblée a reconnu et a accepté que le Prix de la classe A devait inclure et être adapté, si la Provision ou les Montants Conservés devaient être extournés ou réduits ou si les Revenus Additionnels devaient être reçus, des montants qui résulteraient de ces opérations, et que ces montants devraient être inclus dans le Prix de la Classe A. L'assemblée a décidé d'approuver le Prix de la Classe A fixé à EUR 68.689.362,- (soixante-huit millions six cent quatre-vingt-neuf mille trois cent soixante-deux euros) (sujet à adaptation comme il peut être requis en fonction de ce qui précède), provenant de l'annulation des parts sociales de la classe A qui doit être réglé en numéraire et/ou en nature conformément aux statuts de la Société aux associés de la classe A conformément au pourcentage d'allocation prévu dans le tableau indiqué dans l'ordre du jour de l'assemblée, en un ou plusieurs versements comme déterminé par le Conseil. L'assemblée a décidé d'autoriser, de déléguer le pouvoir à et d'instruire le Conseil d'adapter le Prix de la Classe A de manière appropriée en fonction de ce qui précède et de procéder au paiement d'un tel (additionnel) montant comme un versement supplémentaire.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, l'assemblée a par conséquent décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société afin de supprimer toute référence à des parts sociales de classe A, de déterminer le nouveau montant du capital social émis de la Société et de donner la teneur suivante à l'article huit des statuts:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros) divisé en: 500 (cinq cents) parts sociales de classe E1, 500 (cinq cents) parts sociales de classe E2, 500 (cinq cents) parts sociales de classe E3, 500 (cinq cents) parts sociales de classe E4, 500 (cinq cents) parts sociales de classe E5, 500 (cinq cents) parts sociales de classe E6, 500 (cinq cents) parts sociales de classe E7, 500 (cinq cents) parts sociales de classe E8, 500 (cinq cents) parts sociales de classe E9 et 500 (cinq cents) parts sociales de classe Z d'une valeur de EUR 25,- chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, sont évalués à environ 1.800,- euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du procès-verbal, les membres du bureau ont signé, ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007. Relation LAC/2007/3631. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007060331/211/218.

(070062742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

Luvata S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 106.672.

Le bilan pour la période du 25 février 2005 (date de constitution) au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007060435/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02714. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

Lumina Financing I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 50, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 88.336.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007060439/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02711. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

SES, Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 81.267.

Le bilan aux comptes consolidés au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 8 mai 2007.

R. Steichen

Le Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2007060443/1958/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02928. - Reçu 128 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

Mogador S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R.C.S. Luxembourg B 92.957.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007060481/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00660. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

MSREF V Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 110.652.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

T. Van Ingen
Gérant

Référence de publication: 2007060473/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01894. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

Wijatik Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 114.094.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA
Signatures

Référence de publication: 2007060469/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01858. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

Cadood One Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 116.883.

Le bilan pour la période du 1^{er} juin 2006 (date de constitution) au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007060441/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02709. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

Astralis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R.C.S. Luxembourg B 116.578.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 15 mai 2007.

P. McCarthy

Administrateur

Référence de publication: 2007060447/1958/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03161. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

SES, Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R.C.S. Luxembourg B 81.267.

Le bilan aux comptes annuels au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 8 mai 2007.

R. Steichen

Le Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2007060451/1958/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02927. - Reçu 74 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

Prima Management AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 106.275.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung

Die Ordentliche Generalversammlung vom 9. Mai 2007 der PRIMA MANAGEMENT AG hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl des Verwaltungsrats stellen sich:

- Herr Walter Schmitz, Vorsitzender
- Frau Bettina Schmitz, Mitglied
- Herr Horst Baumann, Mitglied
- Herr Julien Zimmer, Mitglied

Alle Mitglieder mit Geschäftsadresse 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen.

Die genannten Personen werden einstimmig von den Aktionären in den Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, PricewaterhouseCoppers S.à r.l. als Wirtschaftsprüfer bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung zu wählen.

Luxemburg, 9. Mai 2007.

Für PRIMA MANAGEMENT AG

DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

V. Augsdörfer / T. Haselhorst

Référence de publication: 2007060536/1460/25.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03103. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

SES Astra, Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 22.589.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 9 mai 2007.

P. McCarthy

Senior Vice Président, Chief Financial Officer

Référence de publication: 2007060455/1958/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02926. - Reçu 62 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

Henry, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 5.599.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007060461/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06001. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

Azzalay & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 92.887.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007060476/1123/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE02957. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

First Euro Industrial Properties II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 863.275,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 95.555.

RECTIFICATIF

(Modifiant l'extrait déposé le 2 mai 2007 - L070056541.04)

Extrait

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 11 janvier 2007 que:

- M. Olivier Dorier, résidant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522, Luxembourg a été nommé administrateur de la Société pour un mandat à durée indéfinie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007060539/6312/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, réf. LSO-CE03568. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070062538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

First Euro Industrial Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.675,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 88.533.

—
RECTIFICATIF

(Modifiant l'extrait déposé le 2 mai 2007 - L070056540.05)

Extrait

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 11 janvier 2007 que:

- M. Olivier Dorier, résidant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522, Luxembourg a été nommé administrateur de la Société pour un mandat à durée indéfinie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007060542/6312/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, réf. LSO-CE03569. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070062550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

Habri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 70.644.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 11 avril 2007 à 11.30 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de MM. Jean Quintus, Koen Lozie et de COSAFIN S.A., représentée par M. Jacques Bordet ainsi que de M. Pierre Schill, Commissaire aux Comptes, pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour copie certifiée conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007060537/1172/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03109. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070062804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

PBL Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 61.616.

—
Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 4 mai 2007

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de PBL LUXEMBOURG S.A. («la Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le changement d'adresse des deux administrateurs suivants: LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. et Monsieur Hans van de Sanden.

- leur nouvelle adresse étant désormais le 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

Luxembourg, le 4 mai 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Référence de publication: 2007060535/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01934. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

Gaz Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 95.071.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 mars 2007

- Sont nommés directeurs de la société Mme Anja Lakoudi, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg et M. Olivier Laurent Christophe Jarny, employé privé, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement des directeurs démissionnaires M. Tom Karel Odile Verheyden et M. Vincent de Rycke.

- Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 22 mars 2007.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2007060545/1463/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03021. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

CORSAIR (Luxembourg) N°22 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 95.244.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mars 2007

- Sont nommés administrateurs de la société Mme Anja Lakoudi, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg et M. Olivier Laurent Christophe Jarny, employé privé, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement des administrateurs démissionnaires M. Tom Karel Odile Verheyden et M. Vincent de Rycke.

- Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 27 mars 2007.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2007060547/1463/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE02985. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

Corsair (Luxembourg) N°4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 89.630.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mars 2007

- Sont nommés administrateurs de la société Mme Anja Lakoudi, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg et M. Olivier Laurent Christophe Jarny, employé privé, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement des administrateurs démissionnaires M. Tom Karel Odile Verheyden et M. Vincent de Rycke.

- Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 27 mars 2007.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2007060550/1463/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE02987. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

Gallery Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 115.913.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 mars 2007

- Sont nommés administrateurs de la société Mme Anja Lakoudi, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg et M. Olivier Laurent Christophe Jarny, employé privé, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement des administrateurs démissionnaires M. Tom Karel Odile Verheyden et M. Vincent de Rycke.

- Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 28 mars 2007.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2007060551/1463/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE02988. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

Henry, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 5.599.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 27 mars 2007 à 14.00 heures à Luxembourg

Résolutions

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée Générale des Actionnaires.

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean Quintus, Monsieur Koen Lozie et COSAFIN pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

L'Assemblée décide de nommer comme Commissaire aux Comptes la FIDUCIAIRE H.R.T. ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

Extrait sincère et conforme

HEMRY

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007060557/1172/23.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD05951. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

Helen Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 37.283.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 23 mars 2007

Résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Jean Quintus en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

COSAFIN S.A.

Administrateur

J. Quintus

Président

Référence de publication: 2007060559/1172/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07450. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

Phenix Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 65.854.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 28 février 2007

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Joseph Winandy, Président du Conseil d'Administration de la Société.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007060553/1172/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03042. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

Phenix Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 65.854.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 21 février 2007 à 11.00 heures à Luxembourg

L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateurs de:

- Madame Denise Vervaeet,

- LUXEMBOURG CORPORATE SERVICES INC représentée par M. Pierre Schill,

- Monsieur Joseph Winandy,

ainsi que le mandat du Commissaire aux Comptes:

- Monsieur Pierre Schill.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007060555/1172/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2007, réf. LSO-CC03191. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

Broad Point II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.925.

—
Extrait des résolutions des gérants prises en date du 2 mars 2007

Les gérants de la Société ont décidé comme suit:

- de transférer le siège de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, au 25A, boulevard Royal, L-2449, avec effet au 1^{er} mars 2007.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

H.-P. Schut.

Référence de publication: 2007060626/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01885. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

International Distributor of Renting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 59.570.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 10 mai 2007, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société INTERNATIONAL DISTRIBUTOR OF RENTING S.à r.l. (RCS B 59.570) ayant eu son siège social à L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

Pour extrait conforme

M^e A. Dillmann

Le liquidateur, Avocat à la Cour

Référence de publication: 2007060642/3767/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, réf. LSO-CE03669. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

G.A.D. Finance S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 61.271.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 10 mai 2007, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société GAD FINANCE S.A. (RCS B 61.271) ayant eu son siège social à L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterrey.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

Pour extrait conforme

M^e A. Dillmann

Le liquidateur, Avocat à la Cour

Référence de publication: 2007060645/3767/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, réf. LSO-CE03672. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

Media Communications & Strategy S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 77.036.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 10 mai 2007, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société MEDIA COMMUNICATIONS & STRATEGY S.A. (RCS B 77.036) ayant eu son siège social à L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterrey.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

Pour extrait conforme

M^e A. Dillmann*Le liquidateur, Avocat à la Cour*

Référence de publication: 2007060647/3767/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, réf. LSO-CE03666. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

Agence Immobilière "AMBASSADEURS", S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 52, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 24.831.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 10 mai 2007, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société AGENCE IMMOBILIERE AMBASSADEURS S.à r.l. (RCS B 24.831) avec siège social à L-1330 Luxembourg, 52, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, de fait inconnue à cette adresse.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

Pour extrait conforme

M^e A. Dillmann*Le liquidateur, Avocat à la Cour*

Référence de publication: 2007060651/3767/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, réf. LSO-CE03679. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

Barton & Lange Consulting Group A.G, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 77.697.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 10 mai 2007, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société BARTON & LANGE CONSULTING GROUP S.A. (RCS B 77.697) ayant eu son siège social à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

Pour extrait conforme

M^e A. Dillmann*Le liquidateur, Avocat à la Cour*

Référence de publication: 2007060652/3767/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, réf. LSO-CE03675. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

Antalia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 83.184.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007060490/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00652. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

New Art Café S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4662 Differdange, 43, rue Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 88.064.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007060478/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00665. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

Céline s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 211, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 54.499.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007060483/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00659. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

«Brandi's s.à r.l.», Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9029 Warken, 26A, Cité Bourschterbach.

R.C.S. Luxembourg B 111.589.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007060485/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00657. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

Antalia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 83.184.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007060488/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00654. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.
